

Compte-Rendu du Comité de Pilotage (COFIL)

**Site de
Campumoru – Senetosa**

Site Natura 2000 N° FR9402001

Compte-Rendu du Comité de Pilotage (COPIL)

Site de Campumoru - Senetosa

Site Natura 2000 N° FR 9402001

La réunion du COPIL s'est tenue dans la salle de l'ancien tribunal de Sartène, le 17 mars 2017 à 9h30 sous la présidence de **M. LUCIANI Pierre-Jean**, Président du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Etaient présents également :

- Mme CASTOLA Vanina, Cheffe du service Espaces Naturels Sensibles CD2A
- M. CIANFARANI Stéphane Garde du Littoral ELISA
- M. COLI Paul-Dominique, encadrant gardes du littoral CD2A
- M. DELAUGERRE Michel, Conservatoire du littoral
- M. DI ROSA Jean-Michel, Responsable du pôle Environnement CD2A
- Mme FAUVELLE Emmanuelle, animatrice Natura2000 CD2A
- M. FILIPPI Dominique, président du syndicat Elisa
- Mme GALLERAS Fabienne, Conservatoire du littoral
- M. GIOVANNI Joseph, adjoint au maire, commune de Grossa
- M. LECCIA Sébastien, OEC
- M. LESOURNE David, DREAL
- M. MATTEACCIOLI Jean, 1^{er} adjoint commune de Sartène
- Mme MONDOLONI Annie, pôle urbanisme, sous-préfecture de Sartène
- M. MURACCIOLE Michel, Délégué de Rivages CORSE Conservatoire du littoral
- Mme PEDINIELLI Chantal, conseillère départementale, canton du Valinco
- M. PETRUS Claude, secrétaire général sous-préfecture de Sartène
- M. QUILICHINI Paul, maire de Sartène
- M. SIMONPIETRI Joseph, maire de Belvédère-Campomoro
- M. SERAFINI Pierre-Paul, conseiller municipal commune de Belvédère-Campomoro
- Mme VINCENTI Virginie, DREAL

Introduction par le président :

M. LUCIANI salue la présence des représentants de la sous-préfecture, du syndicat Elisa, du Conservatoire du littoral, des mairies de Belvédère-Campomoro, Grossa et Sartène, ainsi que celle de tous les acteurs impliqués. Il tient à préciser que cette réunion, qui vise l'approbation du document d'objectifs, est décisive, puisqu'elle valide un travail de longue haleine et de co-construction.

Elle fixera ainsi un cadre officiel aux différentes actions qui ont soit déjà été initiées, voire réalisées, soit qui seront à entreprendre pour poursuivre la sauvegarde et la valorisation du site.

Il rappelle ensuite quelques données montrant l'implication du Conseil Départemental en matière de protection des espaces naturels :

- Ainsi, le Département a, à ce jour, la responsabilité de la protection et de la gestion de 69 Sites « Espaces Naturels Sensibles » pour une superficie de plus de 13000 Ha.
- Il est gestionnaire de l'ensemble des sites du Conservatoire du littoral en Corse-du-Sud. (42 Sites pour 9000 Ha)
- Il a d'une part créé un dispositif dédié à cette mission avec 5 équipes de gardes du littoral soit 27 agents, et d'autre part conventionné avec l'OEC et le Syndicat ELISA pour assurer cette gestion.
- 6 gardes départementaux travaillent sur le site de Campumoru-Senetosa sur lequel ils s'occupent notamment de l'entretien de 6.5 km de sentiers.
- Ces agents partagent la Gestion du Site avec les gardes du Syndicat ELISA ; Celui-ci est aidé financièrement par le Conseil Départemental par une subvention annuelle de l'ordre de 158.000 euros en fonctionnement et de 2000 à 20 000€ en investissement.

Le président conclut en précisant que le site de Campumoru-Senetosa est une référence patrimoniale pour la Corse-du-Sud, et pour la Corse en général, et qu'il continuera à œuvrer pour que l'engagement du Département soit perpétué à l'avenir pour sa préservation et sa mise en valeur.

Introduction par M. FILIPPI :

M. FILIPPI, après avoir également souhaité la bienvenue à tous les participants, précise l'importance d'aller dans le sens d'un développement durable et responsable du territoire.

La tour de Campomoro et le phare de Senetosa , dont la gestion a été confiée au Syndicat, sont des ouvrages remarquables qui rappellent aux visiteurs l'histoire de la Corse.

Introduction par M. PETRUS :

M. PETRUS tient à préciser que l'Etat est ravi de participer à ce travail remarquable.

Il souligne également l'excellente contribution de la DREAL à ce projet.

Présentation du DOCOB du site par Mme VINCENTI :

Mme VINCENTI, dans un premier temps, fait quelques rappels concernant le réseau N2000 en Corse :

88 sites
➤ 36 sites en Corse-du-Sud, 41 en Haute-Corse, 11 sites interdépartementaux
➤ 69 sites terrestres, 19 sites marins
➤ Une majorité de Zones Spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive Habitat : 67
➤ 21 Zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux ZPS

Sur les 88 sites, 53 sont animés et portés par une collectivité locale, soit 60 %

- 90 % des DOCOBS terrestres sont terminés/validés
- 69 % des DOCOBS terrestres sont en phase d’animation
- Objectifs du DOCOB : « Définir les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d’accompagnement »
- Le DOCOB est approuvé par arrêté préfectoral.
- Les contraintes seront celles qui sont validées dans le DOCOB, utilisant les outils juridiques existants.
- Démarche contractuelle : pas d’interdiction supplémentaire au titre de Natura 2000, pas de protection stricte des sites mais des évaluations d’incidences Natura 2000 à produire pour des projets (Certains PC, et des Plans (PLU, Cartes Communales...) listés par décret ou Arrêté préfectoral qui doivent montrer l’absence d’impact significatif du projet ou du plan sur les espèces ou les habitats N2000. Dans le cas contraire, le Préfet peut refuser le projet ou le plan.
- Un outil d’aménagement du territoire : la diversité biologique est très souvent liée à l’action de l’homme. Bien souvent, les activités économiques (production agricole et forestière, élevage) contribuent à l’entretien de ces espaces naturels et à la qualité de la vie rurale.
- Y-aura-t-il des contraintes pour les propriétaires ? Le Document d’Objectif prévoit des actions à faire et à ne pas faire. Il n’y a toutefois pas obligation pour un propriétaire à réaliser quoi que ce soit sur son terrain. Son accord est requis. S’il mène l’action préconisée, ce sera sur la base du volontariat, éventuellement aidé d’un contrat Natura 2000 (hors zone agricole) ou par des Mesures Agro-Environnementales (MAEC) en zone agricole. Les propriétaires peuvent également signer une charte de bonne conduite.
- Quels sont les financements possibles ? Par le biais de financements nationaux et/ou européens: Crédits Ministère de l’écologie, FEADER/PDRC, Programmes LIFE+, PNA. Par le biais de contrats Natura 2000 conclus entre les propriétaires de droits réels et l’Etat (CPER et FEADER). Le contrat comporte un ensemble d’engagements conformes aux orientations définies par le document d’objectifs.

La procédure d’approbation du DOCOB :

- Validation du DOCOB par le comité de pilotage (c’est l’objet de la réunion de ce jour)
- Consultation du public du projet d’arrêté préfectoral et du DOCOB : sur le site internet de la préfecture (21 jours de mise en consultation) conformément à la loi du 27 décembre 2012 relative à la participation du public
- À l’issue, approbation du DOCOB par un arrêté préfectoral.

Pilotage du site et mise en œuvre du DOCOB :

- Une fois la phase d’élaboration du DOCOB achevée et après son approbation par arrêté préfectoral, il est nécessaire de réunir à nouveau les collectivités territoriales et leurs groupements membres du comité de pilotage du site, afin qu’ils désignent parmi eux :

- Le président du Comité de pilotage « intuitu personae » pour la phase de mise en oeuvre du DOCOB (phase d’animation)
- La collectivité ou le groupement chargé d’assurer la mise en oeuvre et l’animation (structure porteuse) du DOCOB. *A défaut, l’Etat assure la présidence et la maîtrise d’ouvrage*

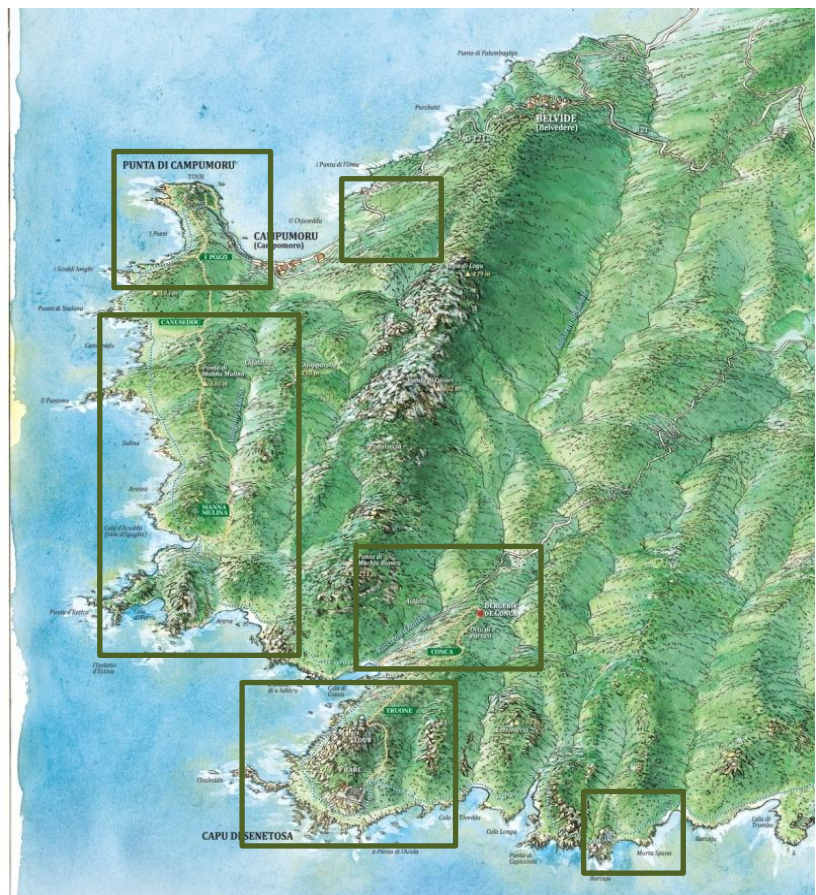
Prise de parole de M. MURACCIOLE :

- M. MURACCIOLE précise que le site de Campumoru-Senetosa bénéficie d’une maîtrise foncière publique.(exceptée une toute petite enclave privée)
- 40 années d’actions ont déjà été menées sur ce site qui présente 20 km de côtes.

Présentation du site par Mme GALLERAS et M. DELAUGERRE:

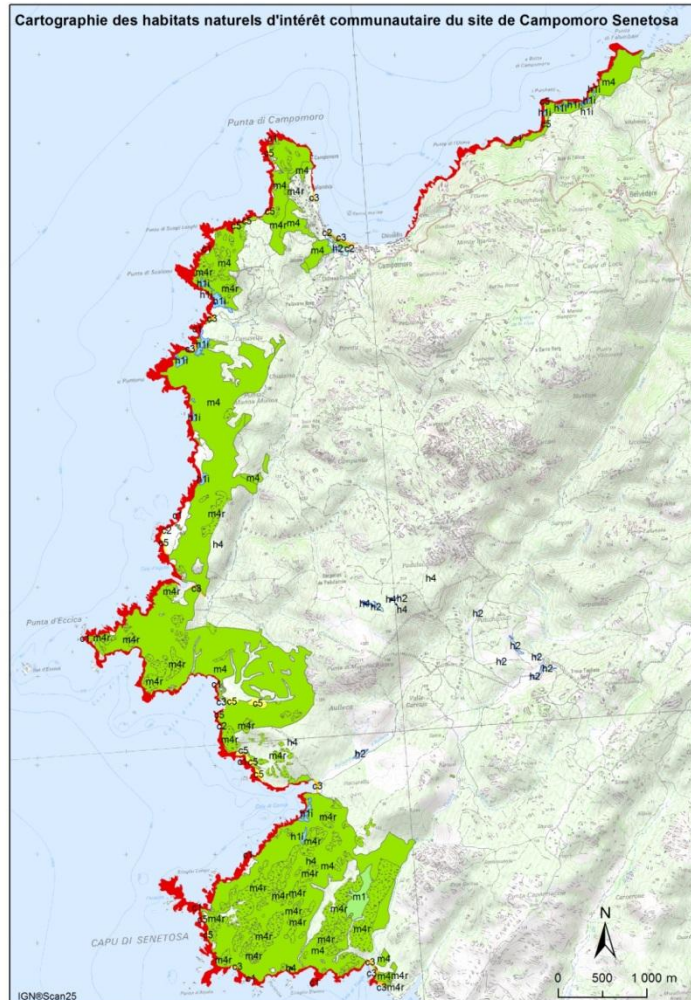
- Domaine du Conservatoire du littoral: 2287 ha
- Natura 2000: 2016 ha
- Site classé: (1735 ha) depuis 1988
- Le site est divisé en 6 entités géographiques : L’Omu, Campumoru, Littoral,Vallée de Conca, Senetosa, Murta Spana.

1. L’Omu
2. Campumoru
3. Littoral
4. Vallée de Conca
5. Senetosa
6. Murta Spana



- Le site possède un patrimoine naturel et culturel remarquable

- Campumoru-Senetosa a été intégré en 2006 dans le réseau Natura 2000 à la demande des communes, sur la base d'un dossier scientifique validé par le Muséum national d'Histoire naturelle. C'est le seul site dans ce cas en Corse.
- Habitats naturels d'intérêt communautaire :



Habitats côtiers

- c1 (1240) Groupements des falaises méditerranéennes
- c2 (92D0) Fourrés de Tamaris
- c3 (2110) Dunes embryonnaires méditerranéennes
- c5 (5320) Garrigues côtières à Helichrysum

Maquis et bois

- m1 (5330) Formations à Euphorbes
- m4 (5210) Matorral arborescent à Juniperus phoenicea
- m4r (5210) Matorral arborescent à Juniperus phoenicea : variante rupicole

Habitats humides

- h1i (3120) Groupements amphibies méridionaux. Pelouses humides rases à Isoetes et Romulea requieni
- (3170) Mares temporaires méditerranéennes
- h2 (6420) Prairies humides méditerranéennes hautes

- Forte demande d'ouverture et d'accès au public

- Richesses du site en matière d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire : mares temporaires et espèces associées, maquis à genévriers et pelouses littorales, groupements des falaises méditerranéennes, galerie à Tamaris, discoglosse sarde, tortue d'hermann, Cistude d'Europe, Phyllodactyle d'Europe (gecko endémique de l'ouest de la Méditerranée), lézard de Bedriaga, etc.

Les 5 enjeux fondamentaux du DOCOB :

Enjeu 1	Mieux connaître, protéger et restaurer le milieu naturel
Enjeu 2	Inventorier et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel
Enjeu 3	Accueillir le public pour une découverte sensible du territoire
Enjeu 4	Promouvoir et encadrer des activités respectueuses du site
Enjeu 5	Animer et mettre en place le Document d'objectifs

Le détail de chaque enjeu est présenté (diaporama) : 19 objectifs et 53 fiches actions.

Enjeu 1	Mieux connaître, protéger et restaurer le milieu naturel	
Enjeu	Intitulé	Priorité
Objectif 1.1	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Action 1.1.1	Protéger les mares temporaires	***
Action 1.1.2	Protéger les galeries à Tamaris	**
Action 1.1.3	Protéger les habitats sableux	**
Action 1.1.4	Protéger les habitats littoraux	**
Action 1.1.5	Protéger le Discoglosse sarde	**
Action 1.1.6	Protéger le Phyllodactyle d'Europe	**
Action 1.1.7	Protéger la Tortue d'Hermann	**
Action 1.1.8	Protéger la Tortue cistude	**
Action 1.1.9	Protéger le Porte-queue de Corse	*
Action 1.1.10	Protéger le Grand capricorne	*
Objectif 1.2	Préserver les autres habitats et espèces du site	
Action 1.2.1	Protéger les roselières à Phragmites australis	*
Action 1.2.2	Protéger les plantes d'intérêt patrimonial	**
Action 1.2.3	Protéger les lézards endémiques d'intérêt patrimonial	**
Action 1.2.4	Favoriser l'installation du balbuzard pêcheur	**
Objectif 1.3	Elargir le périmètre protégé en mer et à terre	
Action 1.3.1	Accompagner la protection et la gestion intégrée terre/mer	**
Action 1.3.2	Elargir le périmètre protégé du conservatoire du littoral	**
Objectif 1.4	Contrôler ou éliminer les espèces indésirables et invasives	
Action 1.4.1	Contrôler le troupeau de vaches errantes	*
Action 1.4.2	Surveiller, contrôler et lutter contre les plantes invasives	**
Objectif 1.5	Préserver et comprendre l'évolution des dynamiques naturelles	
Action 1.5.1	Evaluer l'évolution de la dynamique végétale	**

Enjeu 2 Inventorier et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel		
Enjeu	Intitulé	Priorité
Objectif 2.1	Restaurer et valoriser le patrimoine bâti	
Action 2.1.1	Sécuriser l'accès à la tour de Senetosà	***
Action 2.1.2	Valoriser la maison d'Alturaja	*
Action 2.1.3	Sauvegarder les bergeries de Padulaccia	*
Action 2.1.4	Sauvegarder les ruines de la chapelle San Partellu	*
Objectif 2.2	Inventorier et mettre en valeur le petit patrimoine bâti	
Action 2.2.1	Inventorier l'ensemble du petit patrimoine bâti	**
Action 2.2.2	Connaître et sauvegarder les ruines de Partusi	***
Action 2.2.3	Restaurer le petit patrimoine aux abords du phare de Senetosà	***
Objectif 2.3	Collecter les éléments de tradition orale	
Action 2.3.1	Collecter les données patrimoniales	***

Enjeu 3 Accueillir le public pour une découverte sensible du territoire		
Enjeu	Intitulé	Priorité
Objectif 3.1	Poursuivre la valorisation de la tour de Campomoro	
Action 3.1.1	Gérer l'accueil du public à la tour	***
Action 3.1.2	Mettre en lumière la tour et l'enceinte	**
Objectif 3.2	Animer un lieu d'accueil au phare de Senetosà	
Action 3.2.1	Assurer la gestion du refuge	***
Action 3.2.2	Mettre en place une charte éco responsable	***
Objectif 3.3	Valoriser les chemins de randonnée et de découverte patrimoniale	
Action 3.3.1	Remettre à niveau et entretenir le réseau de sentiers	**
Action 3.3.2	Assurer un balisage des sentiers efficace et sobre	*
Action 3.3.3	Créer le sentier littoral entre Portigliolu et Campumoru	*
Action 3.3.4	Améliorer le sentier littoral entre Tizzà et Cala di Tivedda	***
Action 3.3.5	Empêcher le passage des engins motorisés	**
Action 3.3.6	Adapter les sentiers à la fréquentation équestre	*
Objectif 3.4	Organiser et améliorer les entrées de site	
Action 3.4.1	Assurer la fonctionnalité de l'entrée dans le site à Campumoru	**
Action 3.4.2	Améliorer l'accès au site à partir de Tizzà	***
Action 3.4.3	Gérer l'accès par la mer	**
Objectif 3.5	Informier et sensibiliser le public	
Action 3.5.1	Disposer d'une signalétique pertinente	***
Action 3.5.2	Développer les éditions, le web, le multi média	**
Action 3.5.3	Promouvoir l'éducation à l'environnement	***

Enjeu 4 Promouvoir et encadrer des activités respectueuses du site		
Enjeu	Intitulé	Priorité
Objectif 4.1	Organiser la gestion cynégétique	
Action 4.1.1	Conventionner avec les associations	***
Objectif 4.2	Encadrer les activités agropastorales en vallée de Conca	
Action 4.2.1	Etablir les conventions agricoles	***
Action 4.2.2	Améliorer l'accès à la ressource en eau	**
Action 4.2.3	Améliorer l'entretien de la piste de Conca	***
Action 4.2.4	Encadrer la récolte des plantes aromatiques et médicinales	**
Objectif 4.3	Encadrer la pratique des sports de nature	
Action 4.3.1	Organiser les sports de nature non motorisés	**
Objectif 4.4	Susciter des retombées financières pour la gestion	
Action 4.4.1	Appliquer la taxe Barnier	***

Enjeu 5		Animer et mettre en place le Document d'objectifs	
Enjeu	Intitulé		Priorité
Objectif 5.1	Mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs et animer le site		
Action 5.1.1	Mettre en place l'animation du site Natura 2000		***
Action 5.1.2	Conforter la gestion		***
Objectif 5.2	Adapter et promouvoir la charte Natura 2000		
Action 5.2.1	Adapter la charte en fonction des grands types d'utilisateurs et promouvoir les bonnes pratiques		**

Intervention de M. DELAUGERRE :

M. DELAUGERRE rappelle que le site N2000 de Campumoru-Senetosa est le résultat d'une volonté politique des élus locaux , et qu'il n'était pas initialement prévu pour être inscrit au réseau N2000.

Intervention de M. QUILICHINI :

Afin de pallier les difficultés financières du syndicat Elisa, le maire de Sartene propose la mise en place d'un parking payant sur le site. Après débat, le président assure que la faisabilité sera étudiée sérieusement.

Proposition est également faite de faire payer les randonneurs. Le sujet fait débat, d'autant que les sentiers du site sont inscrits au PDIPR, un réseau de près de 2500 km sur l'ensemble du département qui s'inscrit dans le cadre d'un service public.

Michel Muracciole rappelle que les sentiers sont inscrits au PDIPR et que le réseau doit être librement accessible à tout randonneur.

Intervention de Mme FAUVELLE :

Mme FAUVELLE propose d'ouvrir le site également aux PMR ; il est en effet relativement facile d'organiser des randonnées en joelettes sur le site, qui s'y prête parfaitement, en partenariat avec l'APF. Le président s'engage à financer des joelettes si besoin.

⇒ **A l'issue de ces présentations et interventions, le contenu du DOCOB est validé à l'unanimité.**

Il est décidé de profiter de cette réunion et de la présence des représentants des différentes collectivités concernées, pour élire dès à présent le président du COPIL pour la phase « animation » et de désigner la structure animatrice du DOCOB :

- **M. LUCIANI Pierre-Jean**, actuel président, est élu à l'unanimité **président du COPIL**
- **Le département de la Corse-du-sud** est élu à l'unanimité **structure animatrice** et portera l'animation du DOCOB.

La réunion du Comité de pilotage s'achève à 11h40. Après le repas, les membres du Comité sont invités à se rendre à la tour de Campomoro pour une visite du site.

Compte-rendu effectué par E. FAUVELLE.